

Procès-verbal
CONSEIL DE l'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 25 juin 2026

ORDRE DU JOUR :

- Point 1 – Approbation du procès-verbal du CUFR du 28 mai 2026
- Point 2 – Informations de la direction : refonte du MAOF, financement des dispositifs Parcoursup, délégations de signature et calendrier administratif de fin d'année
- Point 3 – Budget des formations FC-FA (**vote**)
- Point 4 – Modifications des MCCC spécifiques (**vote**)
- Point 5 – Ressources humaines (ATER, CDD), cadrage OSE et scénarios de la CE2027 (**vote**)
- Point 6 – Motion IHSS (**vote**)
- Point 7 – Mission IA auprès de la direction et Charte pour l'UFR (**vote**)
- Point 8 – Mission Vie étudiante auprès de la direction
- Point 9 – Bibliothèque Universitaire Saint-Germain-des-Prés : enquête de satisfaction des étudiant·es et formations proposées en licence et master
- Point 10 – Formations proposée par le Pôle Culture
- Point 11 – BIATSS : questions et informations
- Point 12 – Étudiant·es : questions et informations
- Point 13 – Calendrier des CUFR 2026-2027 (**vote**)
- Point 14 – Questions diverses

Présidente du Conseil : Michela Marzano

	Présent·es ou Mandataires	Excusé·es
Collège A		
HASPEKIAN Mariam	DOURY Marianne	
HMED Choukri	X	
AUZANNEAU Michelle	X	
LEBON Francis	MARZANO Michela	X
ROBIN AZEVEDO Valérie		
SOCKETT Geoffrey	ROTHIER-BAUTZER Eliane	
ROTHIER-BAUTZER Eliane		X
LESERVOISIER Olivier	AUZANNEAU Michelle	
DOURY Marianne		X
Collège B		
LACHET Caroline	CHADAT Philippe	
DE LESCURE Emmanuel		X
TOUTAIN Stéphanie	DE LESCURE Emmanuel	
HALTE Pierre	X	
VOULGRE Emmanuelle	ESTAY-STANGE Veronica	
CHAUDAT Philippe		X
EIDELIMAN Jean-Sébastien	HMED Choukri	X
ESTAY-STANGE Veronica		X
PARMANTIER. Charlotte	X	
Collège BIATSS		
DESSAJAN Séverine	LAURENT Jean-Baptiste	
CHANTELLY Cédric	DRULIOLLE Nathalie	
DRULIOLLE Nathalie		X
LAURENT Jean-Baptiste		X
GEVORGYAN Lusine	X	
Collège étudiants – titulaire		
PAWLOWSKI Clara		

LUCAS Raphaël		
BISHAY Sarah		
HIPPOLYTE Lucas		
CASTOR CUPIT Alison		
BREJOUX Theo		
Collège étudiants – suppléants		
PEYROU Manon		
RODIER GONCALVES Lucas		
BOISTARD Amelia		
KERMAIDIC Paul		
ENDAMNE Kirsty-Labelle		
RENGUET Antoine		
Personnalités extérieures		
BOUVIER Frédérique		
CEROUX Benoit		
DELPORTE Muriel	GARRIAUX Hélène	
DITER Kevin		
GARRIAUX Hélène	X	
HANIQUE Fabienne		
TIMOTEO Joaquim		
FORTASSIN Christiane	X	

Invité.es permanent.es (sans droit de vote)		
BOULC'H Laetitia	X	
FICADIERE Jeanne		X
RODITI Eric	X	
RUBI Stephanie		X
VENIARD Marie		
GIRAUD Christophe		
ALONSO Juan		
DEBARY Octave		
BOURGAIN Catherine		
DESGRES DU LOU Annabel		

Nombre de membres constituant le Conseil : 38
Quorum : 19
Nombre de présents + procurations : 26

Les procurations sont recensées et le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut instruire valablement les points à l'ordre du jour. L'ensemble des personnels était invité à suivre le Conseil, s'il le souhaitait.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CUFR du 28 mai 2026

La directrice souhaite la bienvenue à Christiane Fortassin, responsable du Pôle Culture de l'Université Paris Cité, qui participe pour la première fois au Conseil d'UFR en qualité de personnalité extérieure. Mme Fortassin remercie le Conseil pour son accueil et se présente brièvement.
 La directrice soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026, transmis préalablement aux membres du Conseil. Aucune demande de modification n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Conseil de l'UFR du 28 mai 2026 est approuvé, avec une abstention et aucun vote contre.

Point 2 : Informations de la direction : refonte du MAOF, financement des dispositifs Parcoursup, délégations de signature et calendrier administratif de fin d'année

La directrice présente au Conseil plusieurs informations relatives à la préparation de l'année universitaire 2027-2028, portant notamment sur la refonte du MAOF, les perspectives budgétaires, le financement de certains dispositifs pédagogiques, le cadre réglementaire applicable aux délégations de signature ainsi que les principales échéances administratives de fin d'année.

La refonte du MAOF prévoit notamment la pérennisation d'une partie des supports d'ATER par leur intégration dans la campagne d'emplois de l'établissement. Les dotations seront désormais calculées en fonction des besoins pédagogiques des composantes, tout en tenant compte de leur organisation et des contraintes budgétaires de l'Université. La directrice rappelle que l'UFR disposait jusqu'à présent d'un seul support d'ATER pérenne. À l'issue des échanges engagés avec la Faculté, il est prévu (sous réserve de la notification officielle) que l'UFR bénéficie désormais de quatre supports pérennes, dont deux affectés au département des Sciences sociales.

Le recours à des supports d'ATER financés ponctuellement sur crédits MAOF devrait rester possible pour répondre à certains besoins exceptionnels. La directrice attire cependant l'attention du Conseil sur les fortes contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur l'établissement, ainsi certaines composantes ont vu diminuer le nombre de leurs supports pérennes.

La directrice informe ensuite le Conseil que le ministère a décidé de ne pas reconduire les financements auparavant alloués aux dispositifs Parcoursup et aux dispositifs d'accompagnement des enseignants référents dès cette année 2025-2026. Elle rappelle que ces crédits permettaient notamment de rémunérer les heures consacrées à l'accompagnement des lycéens ainsi qu'au suivi individualisé des étudiants.

Compte tenu des recommandations formulées par la Faculté, la direction de l'UFR a renoncé à financer ces dispositifs sur les crédits MAOF, afin de préserver les moyens consacrés aux missions premières de l'UFR, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Les heures effectuées au titre du dispositif des enseignants référents seront néanmoins rémunérées pour l'année universitaire en cours pour ne pas pénaliser les collègues qui ont accepté de consacrer du temps à ces entretiens. En revanche, le dispositif ne sera pas reconduit à compter de la rentrée 2026, son financement n'étant désormais plus assuré.

La directrice rappelle enfin les règles applicables en matière de délégation de signature. Elle souligne que certains actes administratifs ne peuvent être signés que par les personnes disposant d'une délégation régulière du Président de l'Université ou du Doyen de la Faculté. À la suite d'une situation récemment portée à la connaissance de la Direction des affaires juridiques (DAJ), elle rappelle que tout acte engageant juridiquement l'Université doit être signé par une autorité régulièrement habilitée. Elle invite en conséquence l'ensemble des collègues à veiller au respect de ces règles et, en cas de doute, à solliciter les services compétents ou la direction de l'UFR avant toute signature.

La CSA adjointe présente ensuite les principales échéances administratives liées à la clôture de l'année universitaire et à la fermeture estivale des services. Elle attire l'attention des équipes sur les calendriers transmis par les services centraux, notamment en matière de commandes, de missions et de remboursements. Les devis devront être transmis avant le 6 juillet 2026 afin de permettre leur traitement avant la fermeture de l'établissement. Les retours de mission et les pièces justificatives nécessaires aux remboursements devront être adressés avant le 10 juillet 2026.

Point 3 : Budget des formations FC-FA

La chargée de mission FC-FA), accompagnée de la cheffe du service et de la CSA adjointe Ressources, présente les travaux conduits avec les responsables de formation afin de définir un cadre harmonisé pour les prélèvements opérés sur les recettes des formations. Elle rappelle que ce travail est le fruit d'une concertation approfondie avec les responsables des formations concernées. Les simulations réalisées ont confirmé la nécessité d'adapter les modalités de calcul des prélèvements afin de tenir compte à la fois des charges réelles des formations et de l'évolution du financement de l'apprentissage. Il est précisé que ces prélèvements ont vocation à financer la masse salariale des personnels administratifs affectés à la formation continue et à l'apprentissage, ainsi qu'à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'UFR.

Compte tenu des incertitudes persistantes relatives à la réforme du financement de l'apprentissage et au niveau définitif des effectifs, il est proposé au Conseil de se prononcer non sur des taux définitifs, mais sur les principes qui guideront leur détermination.

Les quatre principes retenus sont les suivants : 1/ l'assiette de calcul des prélèvements sera déterminée à partir des recettes nettes des formations, après déduction des charges d'enseignement et des prélèvements obligatoires ; 2/ le taux appliqué devra être proportionné au temps de gestion

administrative réellement consacré à chaque formation ; 3/ les taux définitifs seront arrêtés à partir des effectifs effectivement inscrits, lors d'un ajustement budgétaire organisé à la rentrée universitaire ; 3/ les taux feront l'objet d'une révision annuelle afin de tenir compte de l'évolution des recettes et des coûts de gestion (voir annexe).

Au cours des échanges, plusieurs membres du Conseil soulignent les difficultés créées par le calendrier budgétaire de l'établissement, qui conduit les composantes à élaborer leurs prévisions avant que les effectifs des formations ne soient stabilisés. La direction indique avoir d'ores et déjà saisi la Faculté et les services centraux de cette difficulté et poursuivra ses démarches afin d'obtenir un calendrier plus compatible avec les contraintes de gestion des formations.

À l'issue des échanges, la directrice soumet ces quatre principes au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité les principes proposés.

Point 4 : Modifications des MCCC spécifiques

La directrice adjointe en charge de la formation présente les demandes de modification des MCCC spécifiques concernant la licence SDL ainsi que les masters CESSA et SDL ESC. Les évolutions proposées visent principalement à préciser certaines règles d'assiduité et de compensation, à adapter les modalités d'évaluation de seconde session et à clarifier les conditions de validation de certaines UE. Elle présente aussi les modifications pédagogiques souhaitées concernant le DU FLS

Les modifications des MCCC spécifiques pour l'année universitaire 2026-2027, ainsi que les modifications pédagogiques du DU FLS, sont soumises au vote du Conseil et approuvées à l'unanimité.

Point 5 : Ressources humaines (ATER, CDD), évolution OSE et scénarios de la CE2027

La directrice adjointe RH et recherche présente un point d'information sur les campagnes de recrutement des ATER et des CDD pour l'année universitaire 2026-2027.

Concernant la première campagne, elle indique que les renouvellements des contrats en Sciences sociales sont désormais engagés et que les dossiers sont en cours de traitement par les services centraux des ressources humaines. S'agissant des nouveaux recrutements, les commissions de sélection ont achevé leurs travaux et les candidats classés en première position ont accepté les propositions qui leur ont été faites. Les procédures administratives sont désormais en cours.

La campagne de recrutement des DCME est ensuite présentée. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 26 juin et les commissions de recrutement se réuniront entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. La directrice adjointe rappelle que les éventuelles modifications relatives aux responsabilités pédagogiques feront l'objet d'une présentation au Conseil d'UFR de septembre. Elle informe également le Conseil que la campagne d'avancement de grade est désormais achevée et que l'ensemble des dossiers a été transmis aux instances compétentes.

La responsable du service des ressources humaines présente ensuite les principales évolutions de l'application OSE qui deviendra, à compter de l'année universitaire 2026-2027, l'application de référence pour la gestion des services d'enseignement.

Le calendrier de mise en œuvre est présenté au Conseil. Afin de permettre les différentes phases de vérification par les directions de département et les services administratifs, la saisie des services prévisionnels par les enseignants devra être finalisée avant le 20 septembre 2026, leur validation définitive devant intervenir avant la clôture administrative fixée au 31 octobre 2026.

Plusieurs membres du Conseil soulignent l'importance de ces évolutions, qui devraient permettre une meilleure anticipation des services d'enseignement et une sécurisation accrue des procédures administratives.

Point 6 : Motion IHSS

La directrice présente la motion proposée par l'Institut Humanités, Sciences et Sociétés (IHSS), jointe en annexe au présent procès-verbal. Elle rappelle que cette motion exprime la préoccupation des composantes signataires face à l'application des droits différenciés d'inscription aux étudiants internationaux extra-communautaires, prévue par le décret ministériel, et réaffirme leur attachement aux

principes d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, d'ouverture internationale et d'accueil des étudiants internationaux. Elle précise que cette motion est soumise au vote des différentes composantes de la Faculté Sociétés & Humanités afin qu'elle puisse être transmise au Président de l'Université, accompagnée des délibérations des Conseils ayant choisi de s'y associer.

Le Conseil adopte la motion à l'unanimité.

Point 7 : Mission IA et charte pour l'UFR

La chargée de mission IA rappelle que cette mission s'inscrit dans la volonté de l'UFR d'accompagner le développement des usages de l'intelligence artificielle dans les activités d'enseignement, de recherche et d'administration, tout en veillant au respect des principes d'intégrité scientifique, de responsabilité et d'éthique. Elle présente les actions conduites depuis sa nomination : élaboration d'une Charte IA pour l'UFR, création d'un espace Moodle destiné à centraliser les ressources à destination des personnels, veille sur les usages pédagogiques de l'intelligence artificielle et accompagnement des équipes

La Charte IA, validée par la direction de l'UFR (voir annexe 2), est ensuite présentée au Conseil. Celle-ci rappelle que les outils d'intelligence artificielle constituent des instruments d'aide au travail, sans pouvoir se substituer au jugement humain, à la délibération scientifique ou à la responsabilité individuelle.

Les échanges portent notamment sur les usages pédagogiques de l'IA, l'accompagnement des étudiants et des personnels, ainsi que sur la nécessité de développer une culture commune de ces outils au sein de l'UFR.

À l'issue de la discussion, la Charte est soumise au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité la Charte IA de l'UFR.

Point 8 : Mission Vie étudiante

La chargée de mission Vie étudiante présente les principales actions engagées depuis sa prise de fonction et les projets prévus pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Un point particulier est consacré à la représentation étudiante au sein des instances de l'UFR. À la suite de plusieurs départs d'étudiant·es élu·es, il apparaît nécessaire d'organiser des élections partielles afin d'assurer une représentation effective des étudiant·es au Conseil d'UFR.

La chargée de mission indique qu'une campagne d'information sera menée dès la rentrée afin de sensibiliser les étudiant·es à l'importance de leur participation à la vie institutionnelle de l'UFR et d'encourager les candidatures. Cette démarche pourra notamment prendre la forme de présentations lors des réunions de pré-rentree et d'actions de communication destinées à mieux faire connaître le rôle des représentant·es étudiant·es dans les différentes instances universitaires.

Point 9 : Bibliothèque Universitaire Saint-Germain-des-Prés : enquête de satisfaction des étudiant·es et formations proposées en licence et master

Hélène Garriaux présente les principales actions développées par la Bibliothèque universitaire Saint-Germain-des-Prés à destination des étudiant·es et des équipes pédagogiques de l'UFR.

Elle expose les résultats de l'enquête de satisfaction conduite auprès des étudiant·es, qui mettent en évidence une bonne appropriation des services proposés tout en faisant émerger plusieurs pistes d'amélioration. Elle présente également l'offre de formations « DECRITP » assurées par la bibliothèque, destinée à accompagner les étudiant·es dans l'acquisition des compétences informationnelles indispensables à leur parcours universitaire : recherche documentaire, maîtrise des ressources numériques, évaluation critique des sources, gestion des références bibliographiques et sensibilisation aux enjeux de l'intégrité scientifique (voir annexe 3).

Les échanges soulignent l'intérêt de renforcer l'articulation entre ces formations transversales et les enseignements dispensés au sein des différentes formations de l'UFR, afin d'en favoriser la visibilité et la participation des étudiant·es. La possibilité d'intégrer certaines de ces formations dans les unités d'ouverture ou dans d'autres dispositifs pédagogiques est également évoquée.

Point 10 : Formations Pôle culture UPCité

Christiane Fortassin, responsable du Pôle Culture de l'Université Paris Cité, présente les missions de ce service ainsi que les différents dispositifs proposés aux composantes pour favoriser l'accès des étudiant·es à la vie culturelle et artistique.

Elle rappelle que le Pôle Culture accompagne les équipes pédagogiques dans le développement de projets associant pratiques artistiques, rencontres avec des créateurs, partenariats avec des institutions culturelles et valorisation des initiatives étudiantes. Plusieurs dispositifs de soutien aux projets portés par les formations ou par les étudiant·es sont également présentés.

Les membres du Conseil soulignent l'intérêt de développer davantage les collaborations entre le Pôle Culture et l'UFR SHS, en articulation avec les enseignements et les actions de la Mission Vie étudiante, afin d'enrichir l'expérience universitaire des étudiant·es et de renforcer leur participation à la vie de l'établissement.

La directrice souligne l'importance de renforcer les partenariats entre la Bibliothèque universitaire, le Pôle Culture et les équipes pédagogiques de l'UFR, afin de développer une offre cohérente de formations et d'activités contribuant à la réussite, à l'autonomie et à l'ouverture culturelle des étudiant·es.

Point 13 : Calendrier des CUFR 2026-2027

En l'absence de questions de la part des représentants des personnels BIATSS et aucun représentant étudiant n'étant présent, la directrice présente le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'UFR pour la période de septembre 2026 à janvier 2027 (annexe 4), qu'elle soumet au vote.

Le calendrier est approuvé à l'unanimité.

Avant de lever la séance, la directrice remercie l'ensemble des membres du Conseil pour la qualité des échanges et des travaux conduits tout au long de l'année universitaire. Elle adresse également ses remerciements aux directions de département, aux responsables de formation, aux personnels BIATSS, aux chargé·es de mission auprès de la direction ainsi qu'à l'ensemble des collègues qui, par leur engagement quotidien, contribuent au fonctionnement et au développement de l'UFR.

Elle souligne que l'année universitaire qui s'achève a été marquée par de nombreux chantiers structurants pour l'UFR, tant en matière de formation, de recherche, de ressources humaines, de vie étudiante que d'organisation administrative. Elle exprime enfin le souhait que cette dynamique collective se poursuive au cours de la prochaine année universitaire, dans un esprit de dialogue, de responsabilité partagée et de coopération au service des étudiant·es, des personnels et des missions de l'Université.

La séance est levée à 13 heures.

La présidente du Conseil d'UFR
Michela Marzano



Pour le Président et par délégation

Michela MARZANO

Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales



ANNEXE 1

Motion contre l'application des frais différenciés

Le conseil de l'Ufr IHSS réuni le 10 juin 2026 exprime son opposition ferme au décret Baptiste sur les frais différenciés et à l'application de ces frais différenciés dans notre université.

Le président par la voix d'une motion du sénat académique et du Conseil d'Administration des 19 et 22 mai 2026 a affirmé sa profonde préoccupation sur ce décret. Il demande l'abrogation des droits différenciés.

Néanmoins, nous demandons à la présidence de l'université de réaffirmer son positionnement contre ce décret au-delà de la rentrée prochaine, à savoir pour la rentrée 2027-2028 et de faire ce qui est dans son pouvoir pour en limiter les effets sur les étudiantes et étudiants étrangers qui viennent du monde entier dans notre université pour se former.

Cette motion est soutenue et signée par

- Ufr STAPS
- Ufr SHS
- Ufr GHES
- Institut de psychologie
- Ufr Études anglophones
- Ufr de Linguistique
- Ufr EILA